



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N°2/2015

Concerne : Requalification de la RC 601-B-P (route de Berne), entre le carrefour de l'autoroute A9 (Vennes) et le carrefour des Croisettes, sur les communes de Lausanne et Epalinges – Demande d'un crédit de construction

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation une demande d'un crédit de construction d'un montant de CHF 423'000.-- (quatre cent vingt-trois mille francs) pour la participation communale aux travaux de requalification de la RC 601-B-P (secteur Vennes – Croisettes).

1. Préambule

Utilisée quotidiennement par plus de 32'000 véhicules, la route de Berne (RC601) constitue l'une des portes de la région lausannoise. Sa configuration actuelle, hormis quelques modifications, date des années 1960. Elle est classée hors traversée de localité sur le territoire d'Epalinges, donc sous la responsabilité du canton, quant à son entretien.



Plan de situation du secteur Vennes - Croisettes

La route de Berne est au cœur du Schéma directeur Centre Lausanne (SDCL) du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) 2012. Sa requalification fait partie de ses enjeux principaux. Il en est de même pour le site stratégique du Pôle Vennes, dont le développement a modifié sensiblement l'environnement sur ce tronçon de route.

Plusieurs éléments conditionnent donc la création d'aménagements entre le carrefour de la sortie de l'autoroute A9 sur territoire lausannois et le carrefour des Croisettes à Epalinges :

- amélioration de la sécurité des usagers de la route;
- amélioration des conditions de circulation de la mobilité douce (MD) pour cyclistes et piétons ; création, entre autres, d'un trottoir longeant à l'Est le tronçon considéré ;
- création de voies de circulation pour accéder au Pôle Vennes et au parking P+R (présélection).

Les coûts de l'étude préliminaire et de l'avant-projet effectués en automne 2011 ont été assumés entièrement par l'Etat de Vaud, sous la conduite de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Les coûts de l'étude jusqu'à l'approbation du projet ont été pris en charge par les différentes parties (canton, Office fédéral des routes (OFROU) et communes). Ils ont fait l'objet d'une convention datée du 12 juillet 2012.

La mise à l'enquête publique s'est déroulée du 28 mai au 28 juin 2013. Elle a suscité trois oppositions de riverains qui ont toutes pu être levées par le canton.

L'appel d'offres en procédure ouverte des marchés publics pour les travaux de génie civil a eu lieu au printemps 2014.

L'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) accordera au plan cantonal le crédit de construction pour ces travaux, vraisemblablement au début 2015.

La commune de Lausanne a également établi un préavis, en vue d'obtenir un crédit d'investissement. Pour les différents services de la ville de Lausanne, les montants seront imputés sur les investissements accordés par les autorités politiques (exécutif et législatif).

L'OFROU a intégré ces travaux dans ses coûts d'investissement pour les années 2015 et 2016.

2. Travaux projetés

Le projet de requalification de la RC 601 entre les carrefours de Vennes et des Croisettes a été élaboré sous la conduite de la DGMR, avec l'appui d'un bureau d'aide au maître de l'ouvrage. Le projet de génie civil et la direction des travaux sont attribués à un autre bureau d'ingénieurs civils et les études spécifiques de trafic à un bureau spécialisé. L'attribution de tous les marchés respecte les procédures des marchés publics (LMP-VD ; RSV 26.01).

La direction générale des études (DGE) est constituée des représentants de chaque maître de l'ouvrage, à savoir : les Communes de Lausanne et d'Epalinges, l'OFROU, et la DGMR.

La DGMR et le mandataire seront en charge de la direction générale des travaux (DGT).

Pour la commune d'Epalinges, ce projet est inscrit au plan des investissements 2015/2019 pour un montant total de CHF 850'000.-- qui comprend également la réfection des réseaux souterrains dont les collecteurs. Ceux-ci font l'objet d'un préavis séparé (3/2015). Le montant inscrit au plan des investissements 2015/2019 inclut aussi le coût estimé des travaux pour la réalisation d'une présélection sur la voie montante de la RC601, au Sud du carrefour des Croisettes.

Il faut en effet rappeler ici que la commune d'Epalinges souhaite réaménager la Place des Croisettes, sise à l'Est du carrefour du même nom. Un crédit d'étude destiné au financement de ce projet d'aménagement a été octroyé par le Conseil communal en 2013 (préavis N° 7/2013). Ces aménagements ne pouvant être effectués pour le moment, les inconnues étant encore trop nombreuses à ce jour (notamment concernant la prolongation du M2), ils devraient être réalisés en 2 phases. La première coïncidant avec les travaux sur le tronçon Vennes-Croisettes de la route de Berne, consistera à réaliser, au Sud du carrefour des Croisettes, une présélection droite montante sur la RC601.

Ce projet est en cours d'examen au canton. Si celui-ci est positif, la mise à l'enquête publique devrait avoir lieu au printemps 2015, et un crédit complémentaire sera sollicité auprès du Conseil communal avant l'été 2015.

Pour la commune d'Epalinges, les travaux pour lesquels est sollicitée la présente demande de crédit consistent principalement à :

- supprimer les possibilités de demi-tour existantes au travers de la berme centrale, pour améliorer la sécurité;
- créer une voie de décélération en accès à la station-service, afin de limiter les risques d'accident et la gêne à la circulation de la RC 601 ;
- créer une piste mixte continue en rive Sud-Est de la route, destinée aux piétons et aux cyclistes à la montée ;
- créer une bande herbeuse avec un alignement d'arbres entre la chaussée et la piste mixte en amont de la station-service ;
- maintenir le calibrage actuel de l'axe à 2x2 voies ;
- élargir le trottoir existant côté Nord-Ouest de la route afin de lui donner une largeur minimale de 1,50 m.

Dans le sens Epalinges - Lausanne, compte tenu de la descente et des nombreux accès latéraux, il est préférable que les cyclistes restent insérés dans le trafic motorisé.

Dans le cadre de ces travaux, le canton effectuera l'assainissement du bruit routier du secteur Vennes – Croisettes entièrement à ses frais. Il consistera en la construction d'une paroi anti-bruit en béton absorbant, vitrée sur sa partie supérieure, au droit des parcelles privées 70 à 72 d'Epalinges, ainsi qu'en la pose d'une couche de roulement (type SDA 8 classe A) limitant les immissions sonores.

La commune profitera également de la réalisation de ces travaux pour améliorer l'éclairage public par la pose de 9 nouveaux candélabres sur la berme centrale, avec crosse double, hauteur 10 m avec luminaires Shreder Falco2 de 140W. Pour l'harmonie du projet, ces luminaires à basse consommation d'énergie seront disposés dans le prolongement et de même type que ceux situés en aval.

En amont de la station-service BP, 5 candélabres, hauteur 4 m avec luminaires Schreder Piano mini 16LED, devront être installés pour assurer l'éclairage de la piste mixte piétons-cyclistes.

Le tronçon routier touché par le projet fait partie du réseau routier cantonal hors traversée de localité ; le Canton continuera donc à entretenir ce tronçon. L'entretien des trottoirs et de l'éclairage public restera à la charge des communes territoriales.

Ce projet de requalification a des incidences favorables sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie. En effet, sa réalisation permettra d'améliorer les conditions de circulation tout en améliorant la sécurité des usagers et des riverains.

Ce projet a été priorisé et choisi avec une méthodologie qui prend en compte et intègre les principes du développement durable. De par la réalisation en parallèle d'une nouvelle paroi antibruit, le programme de mesures d'assainissement pour la lutte contre les immissions sonores sera réalisé dans les délais impartis.

Enfin, les documents d'appel d'offres pour ces travaux ont été élaborés de façon à inciter les entreprises à utiliser des matériaux recyclés, et un contrôle strict de la gestion des déchets de chantier sera effectué.

3. Planning

Les travaux se dérouleront en deux phases, réparties sur deux années successives, ceci afin de suspendre les activités durant la période hivernale.

Sous réserve de l'adoption des crédits par le Grand Conseil et les Conseils communaux, ces travaux devraient être effectués comme suit :

- 1ère phase : avril à novembre 2015 ;
- 2e phase : mars à octobre 2016.

Chaque phase impliquera la déviation d'une partie de la circulation dans le sens montant, via la route de la Corniche. La circulation dans le sens descendant profitera en tout temps de deux voies parallèles. Les phases d'exploitation des feux du carrefour des Croisettes devront être adaptées afin d'améliorer la capacité du carrefour.

Toutes les lignes de bus seront maintenues selon les trajets et horaires actuels. Les éventuels bus de remplacement, en cas de panne du m2, ont également été pris en compte lors de la définition des phases de travaux et de déviation du trafic.

Toutes les informations utiles à la population palinzarde et aux autres utilisateurs de la route de Berne seront communiquées avant le début des travaux.

4. Coût des travaux

Les communes territoriales participent financièrement aux travaux sur les routes cantonales hors traversée de localité, uniquement pour les objets relevant de leurs compétences, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les routes. L'OFROU assure la part financière du tronçon de route situé dans son périmètre d'entretien, en l'occurrence, la partie aval du projet sur une distance d'environ 140 mètres entre le carrefour de la bretelle autoroutière et l'amont immédiat du carrefour de Valmont.

En tenant compte de ce qui précède, une nouvelle convention, pour la phase de réalisation, a été établie entre l'Etat de Vaud, les Communes de Lausanne et d'Epalinges, et l'OFROU, définissant la répartition des coûts des travaux sur la base des mètres des travaux de génie civil. La participation de chaque partenaire est donc la suivante :

Part cantonale :	47.11 %	pour la chaussée située entre le carrefour de Valmont et le carrefour des Croisettes (RC hors traversée de localité) ;
Part Lausanne :	14.33 %	pour les trottoirs et l'éclairage public sur sol lausannois ;
Part Epalinges :	10.31 %	pour les trottoirs, les aménagements paysagers et l'éclairage public sur sol palinzard ;
Part OFROU :	28.25 %	pour la chaussée située entre les carrefours de l'A9 et de Valmont.

Selon les appels d'offres effectués conformément aux procédures des marchés publics (LMP-VD), et le calcul de répartition des frais ci-dessus, les coûts à la charge de la Commune d'Epalinges sont les suivants :

Trottoir et piste mixte (génie civil)	CHF	121'000.00
Installation de chantier	CHF	8'000.00
Espaces verts	CHF	49'710.00
Eclairage public (génie civil)	<u>CHF</u>	<u>58'500.00</u>
Sous-total avant honoraires	CHF	237'210.00
Honoraires ingénieur civil, géomètre et paysagiste	CHF	16'000.00
Honoraires BAMO,	CHF	10'100.00
Honoraires ingénieurs environnement et trafic, expertises	CHF	8'550.00
Eclairage public (candélabres)	<u>CHF</u>	<u>55'000.00</u>
Sous-total	CHF	326'860.00
Réserve env. 20 % et pour arrondi	<u>CHF</u>	<u>64'806.65</u>
TOTAL HT	CHF	391'666.65
TVA 8%	<u>CHF</u>	<u>31'333.35</u>
MONTANT TOTAL NET TTC	CHF	<u>423'000.00</u>

Il est à noter que la DGMR demande qu'une réserve de 20 % soit incluse dans le montant total, ceci au vu de la complexité des travaux, des inconnues restant encore au sujet de la gestion des réseaux souterrains et des difficultés liées au trafic important (travail de nuit, etc...).

C'est donc un crédit de CHF 423'000.-- (quatre cent vingt-trois mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle qui en découlerait est estimée à CHF 10'490.40 (calculée à 2.48 %).

Hormis l'amortissement comptable, l'éventuel service de la dette, l'entretien d'un trottoir supplémentaire et une très légère augmentation du coût de l'éclairage public, cette réalisation n'entraînera pas de nouvelle charge de fonctionnement.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 2/2015 du 5 janvier 2015,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 423'000.-- (quatre cent vingt-trois mille francs) pour la participation communale aux travaux de requalification de la RC 601-B-P (secteur Vennes – Croisettes);**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 5 janvier 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Annexe : plan

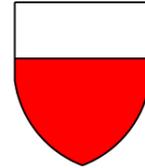
Représentant municipal délégué : M. Bernard Krattinger

COMMUNES

EPALINGES



LAUSANNE



OFROU



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération Suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra

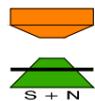
Département fédéral d l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication DETEC

Office fédéral des routes OFROU

EXECUTION

**LOCALISATION DES OBJETS
ET PARTIES D'OUVRAGES**

Dressé



SCHOPFER & NIGGLI SA
Bureau d'ingénieurs civils et études d'environnement
Bd de Grancy 19a - 1006 Lausanne
tél: 021 613 14 11 - fax: 021 613 14 12
E-mail: info@schopfer-niggli.ch



2957-118

Projet n°

601-022

Plan n°

1 | B | 02

ÉCHELLE
1:1000 1:500

FORMAT
170.5 x 59.4

ind.	Date	Dess.	Contr.	Élément concerné	Descriptif modification
-	24.02.2014	GG	JPB		
a	04.03.2014	GG	JPB	Mise à jour suite séance du 03.03.2014	
b	27.10.2014	NP	JPB	Mise à jour modification des objets OFROU et Ville de Lausanne	
c					

Légende

Situation projetée

- Chaussée
- Décrochement circulaire H 8cm
- Ilot
- Trottoir / Circulation piétons
- Piste mixte piétons et cycles
- Espace vert
- Aménagement type perré
- Marquage blanc (indicatif)
- Marquage jaune (indicatif)
- Candélabre existant
- Candélabre existant supprimé
- Candélabre nouveau
- Potelet
- Mât TL existant supprimé
- Mât TL existant conservé
- Mât TL nouveau
- Bordure Etat de Vaud
- Bordure abaissée ou rang de pavés
- Bordure de sécurité pour piste cyclable
- Paroi anti-bruit nouvelle
- Couverture sur accès privé
- Accès riverain
- Arbres

Contenu et répartition des parties d'ouvrages

OBJETS		PARTIES D'OUVRAGE	
001	Requalification de la route de Berne	CHOFRO  (OFROU)	<u>Chaussée domaine UH PERI</u> Comprend aussi l'adaptation du réseau d'eaux claires et les mises à niveau de couvercles et capes de vannes, l'assainissement in-situ du réseau Eau claires (EC), le marquage peinture de la chaussée <u>GC signalisation lumineuse carrefour Valmont</u> Fouille et pose de tubes, réalisation de socles
		CHVAUD  (SR-VAUD)	<u>Chaussée hors domaine UH PERI</u> Comprend aussi l'adaptation du réseau d'eaux claires et les mises à niveau de couvercles et capes de vannes, l'assainissement in-situ du réseau EC, le marquage peinture de la chaussée Y compris les accès (entrée et sortie) à la station service
		TRLAUS  (Lausanne)	<u>Trottoir et piste mixte Lausanne avant Valmont</u> Côté Nord, profils 16 à 30 y.c. mise à niveau baignoire Côté Sud, profils 17 à 30 y.c. retour sur la route de Valmont Comprend bordure, mise à niveau, tapis, selon localisation construction complète ou partielle, caniveau sur accès Aquatis et raccordement <u>Piste mixte Lausanne après Valmont - hors localité</u> Côté Sud, profils 30 à 38 Comprend bordure, mise à niveau, tapis, selon localisation construction complète ou partielle, adaptation du talus au droit Biopôle 2
		TREPAL  (Epalinges)	<u>Trottoir et piste mixte Epalinges</u> <u>Hors localité</u> Côté Nord, profils 30 à 44 et 52 à 60 Côté Sud, profils 38 à 57, espaces verts Comprend bordure, mise à niveau, tapis, selon localisation construction complète ou partielle (élargissement), adaptation du talus entre Biopôle 2 et station service, soutènement entre station service et piste mixte Ne comprend pas le trottoir au droit de la PAB.
		DEPL (SR VAUD)	<u>Déplacement des conduites eau et gaz sous l'alignement d'arbres projeté</u> GC lié au déplacement des conduites d'eau et de gaz sous le futur alignement d'arbres - la pose des réseaux est à la charge des services concernés
		EAUPOT (S.I.Lausanne)	<u>Nouvelle conduite d'eau potable (remplacement)</u> GC lié à la pose d'une nouvelle conduite d'eau
		ELEC (S.I.Lausanne)	<u>Nouveau réseau d'électricité et multimédia</u> GC lié à la pose de nouveaux tubes en traversée de chaussée au droit de la parcelle 71 et le long des parcelles 70 à 72
		EPLAUS (S.I.Lausanne)	<u>Nouveau réseau d'éclairage public sur la Ville de Lausanne</u> Fouille et pose de tubes, réalisation de socles, y compris entre le carrefour de la sortie autoroutière et le pont de la N09 (pour ce secteur, comprend également les travaux de reprise de la superstructure liée à la pose des tubes)
		EPEPAL (Epalinges)	<u>Nouveau réseau d'éclairage public sur la Commune d'Epalinges</u> Fouille et pose de tubes, réalisation de socles
		GCMATL (Lausanne)	<u>Mâts TL</u> Socles de nouveaux mâts TL
		GESTRA	<u>Travaux pour gestion des phases de trafic</u> Enrobés provisoires, fraisages, dégrapages, travaux préparatoires nécessaires à la gestion du trafic en phase travaux (aménagements provisoires, changements de phases de travaux, ...), travaux sur la route de la Corniche
		INSTAL	<u>Installations de chantier</u> Cantonnement, aménagement place d'installations, signalisation lumineuse de chantier, ...
002	Paroi anti-bruit (au droit des parcelles 70 à 72)	PAB  (SR Vaud)	Comprend la réalisation de la PAB au droit des parcelles 70 à 72, les aménagements des espaces privés à adapter, le déplacement de la citerne du n°71, la démolition et reconstruction du trottoir au droit de ces parcelles, l'adaptation de la récolte des eaux claires
003	Route de Valmont élargissement	VALELA  (Biopôle SA)	Comprend les travaux selon enquête de la Ville de Lausanne avec réalisation d'un talus en lieu et place du mur de soutènement indiqué sur les plans, y.c. tapis sur trottoir, hors tapis final sur chaussée

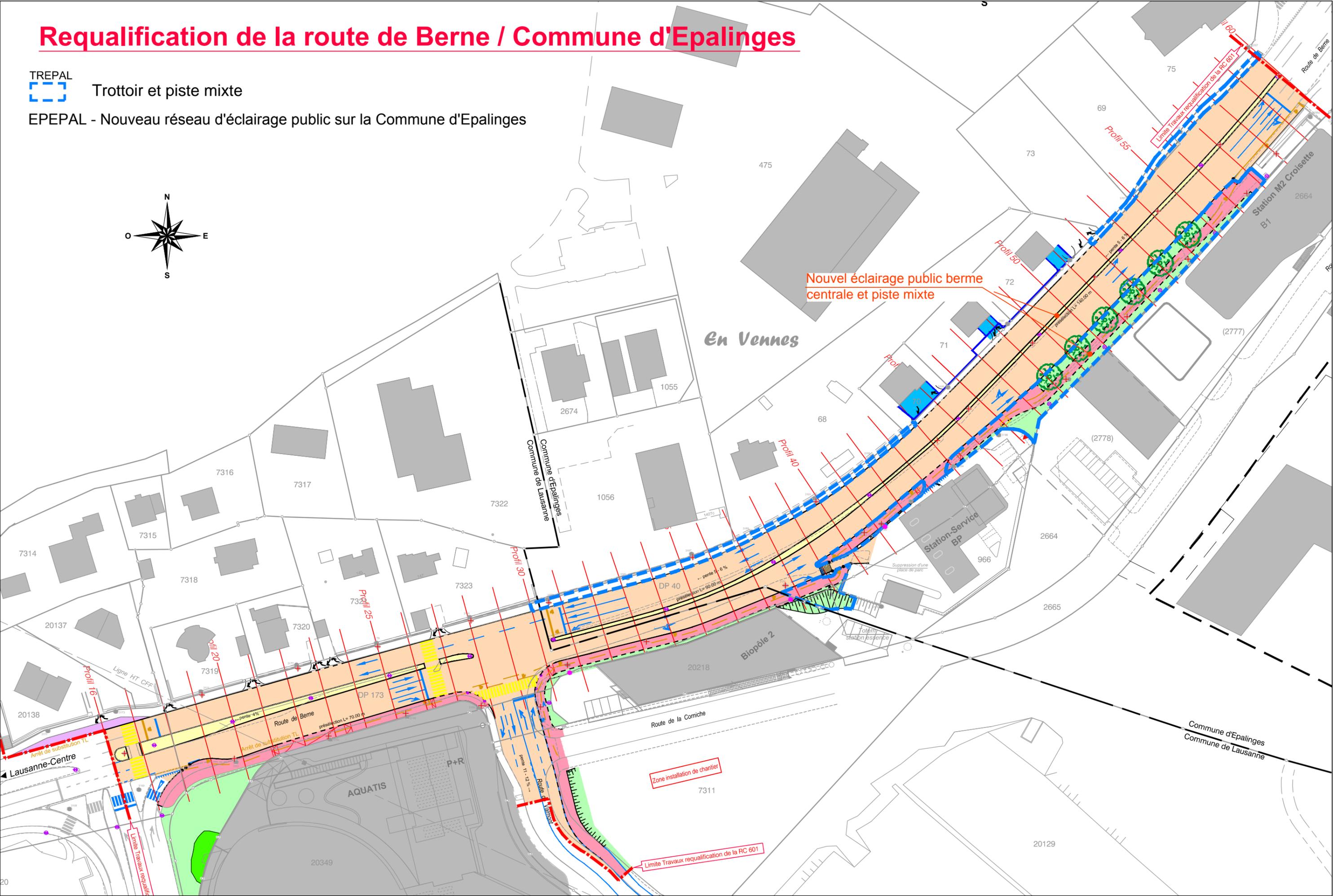
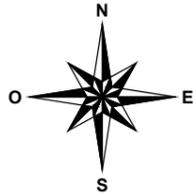
Requalification de la route de Berne / Commune d'Epalinges

TREPAL



Trottoir et piste mixte

EPEPAL - Nouveau réseau d'éclairage public sur la Commune d'Epalinges



Nouvel éclairage public berne
centrale et piste mixte

En Vennes

Zone installation de chantier

Limite Travaux requalification de la RC 601